



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

2569

LE PREFET

Nice, le 6 MARS 2020

R: 2C 154 121 9626 5

29/12/2020

Lettre recommandée avec AR

Vu le Commissaire - Enquêteur  
CALMAS Henri

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018, l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite sur la commune de Pégomas. La DDTM est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Suez.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions des personnes publiques associées et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral de prescription du 5 décembre 2017.

Le 21 mai 2019, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR inondations de la commune de Pégomas.

Monsieur Charles Ange Ginésy,  
Président du SMIAGE  
147, boulevard du Mercantour  
06200 NICE

Compte tenu des échéances électorales, un délai supplémentaire de deux (2) mois sera accordé aux personnes publiques associées pour remettre leur avis. J'attire donc votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de quatre (4) mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

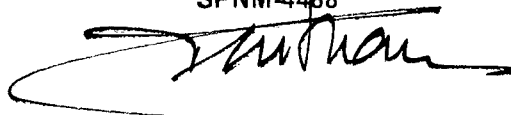
Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

*Pour le Préfet,*

**Le sous-préfet de Nice-montagne**

SPNM-4488



**Yoann TOUBHANS**

P.J : un dossier de PPR valant porter à connaissance  
Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse

En provenance de : **SIAGIE**

**117, Ed du Mercantour**  
**06200 Nice**

**COURRIER**  
**17 MARS 2009**

Présenté / Avisé le : **17/03/09**  
 Distribué le : **17/03/09**

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire  
 Le mandataire

**CYRIL MARRO**  
 Directeur général des services  
 Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau

CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire a été vérifiée conformément à l'article 11 du décret n° 2004-1592 du 18 août 2004.  
 LA POSTE AGRÈMENT N° C606



LA POSTE  
 Numéro de l'AR :

**RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
**AR 2C 154 121 9626 5**



**SDCS-PRNT-UC-P-2569** Renvoyer à **FRAB**

**DDTM - SDRS - PRNT**  
**CADAM**

**117 Ed du Mercantour**  
**06286 Nice cedex 3**

